

Actualités - France

Plan de formation REACH - MEEDDM / UIC

Le ministère chargé de l'Écologie et l'Union des Industries Chimiques (UIC) ont mis en place un plan d'accompagnement pour aider les entreprises françaises à effectuer l'enregistrement des substances chimiques concernées par l'échéance du 30 novembre 2010.

Les PME peuvent dès à présent s'inscrire en ligne sur le site de l'UIC pour demander à bénéficier d'un accompagnement individualisé, participer à formations thématiques ou des conférences en ligne.

- Le dossier de presse du ministère
- Participation gratuite à des conférences en ligne.
Prochaines sessions :
 - 13 avril 2010 - Evaluation de la sécurité chimique, CSA (partie 1)
 - 22 avril 2010 - Evaluation de la sécurité chimique, CSA (partie 2)
 - 28 avril 2010 - Représentants exclusifs (OR)
- Formations thématiques
 - 27 avril 2010 : Scénarios d'exposition – Evaluation de la sécurité chimique CSA/CSR/ES
 - 4 mai 2010 : Aspects technico juridiques des SIEF
- Renseignement sur l'accompagnement individualisé

Ateliers d'information sur REACH et le CLP organisés par la CCI de Paris

Législation

Le Décret n° 2010-150 du 17 février 2010 relatif au contrôle des produits chimiques et biocides a été publié au Journal Officiel le 19 février 2010. Il définit, entre autres, les contraventions pour le contrôle des produits chimiques et modifie la partie réglementaire du code de l'environnement.

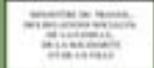
Aussi dans l'actu

Obligations et échéances pour les entreprises en 2010

La Commission Européenne a publié un dépliant sur les obligations et les échéances auxquelles les entreprises sont confrontées en 2010. Ce dépliant est disponible dans toutes langues de l'Union Européenne.

Nouveau guide de bonnes pratiques sur REACH

Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie et Entreprise Europe Network, en collaboration avec 14 entreprises, ont réalisé un guide de bonnes pratiques sur REACH. Ce guide comporte des propositions concrètes tels que des modèles de courriers, un mémento juridique, des extraits de règlements, des dossiers techniques, un argumentaire de ventes et des informations pratiques.





REACH

Evolution des substances candidates à autorisation

Dans le cadre de la procédure d'autorisation, les substances qui sont identifiées comme extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern – SVHC) sont inscrites à la liste des substances candidates par l'ECHA. La liste a été actualisée en janvier 2010 et le 30 mars 2010, l'acrylamide a également été inscrit. La liste des substances candidates à la procédure d'autorisation contient actuellement 30 substances. Cette liste continuera d'être incrémentée au cours du temps. Huit substances ont été proposées le 8 mars pour inclusion sur la liste.

Ces substances peuvent par la suite être soumises à autorisation et être inscrites à l'annexe XIV du règlement REACH sur décision de la Commission européenne. Pour de plus amples informations sur les conséquences liées à la publication de cette liste, nous vous invitons à consulter notre note d'information.

La nouvelle version de IUCLID est disponible depuis le 15 février 2010

IUCLID 5.2 est disponible sur le site de IUCLID5. Cette nouvelle version de IUCLID comprend plusieurs mises à jour avec notamment l'intégration de la classification et d'étiquetage selon le règlement CLP, la révision des sections 3.5 et 3.6 concernant les utilisations. De plus, plusieurs autres fonctionnalités ont été améliorées dans IUCLID 5.2.

Vous trouverez plus d'informations dans un document de l'Agence européenne des produits chimiques « ECHA's press release ».

La nouvelle version de REACH-IT disponible depuis le 25 mars 2010

La version 2.0 de REACH-IT permet notamment la notification de classification et d'étiquetage, le changement d'entité légale. Les déclarants doivent utiliser la version 5.2 de IUCLID pour soumettre les dossiers dans la nouvelle version de REACH-IT. Vous trouverez plus d'informations dans un document de l'Agence européenne des produits chimiques « ECHA's press release ».



CLP

1^{er} décembre 2010

Obligation d'appliquer les nouvelles règles de classification et étiquetage du règlement CLP aux substances et notification à l'inventaire de l'ECHA sous un mois.

Harmonisation de la classification et de l'étiquetage

Dans certains cas, la décision relative à la classification d'une substance est prise au niveau communautaire («classification harmonisée»). Une classification harmonisée doit être appliquée par défaut par les fournisseurs de la substance en question.

➤ Le comité d'évaluation des risques de l'Agence a adopté des avis sur les propositions de classification et d'étiquetage des trois substances chimiques suivantes :

Indium phosphide - Di-tert-butyl peroxide (DTBP) - Trixylyl phosphate

Ces avis seront transmis à la Commission pour une décision finale.

➤ 4 nouvelles propositions de classification harmonisée sont entrées en phase de commentaires sur le site de l'ECHA depuis le 22 février 2010 :

Acequinocyl – metazachlor - tris(nonylphenyl) phosphate - bifenthrin

Pour s'initier ...

- Document du helpdesk, vue d'ensemble
- Questions réponses sur le CLP
- Document guide de l'ECHA en français sur les Indications introductives

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour tout erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.